

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 février 2026
(Application de l'article L-2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 février 2026 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Madame le Maire remet un cadeau au nom de la municipalité à Monsieur Dylan DELCROIX pour la naissance de son bébé.

Monsieur Dylan DELCROIX est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 17 présents, 4 pouvoirs, et 2 absences.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir. Messieurs Samuel AMBROSIO et Dylan DELCROIX souhaitent l'enregistrer.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2025.

Le procès-verbal du 20 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Madame le Maire fait remarquer que le procès-verbal du 20 novembre 2025 qui a été envoyé avec la convocation, n'était pas validé par le conseil, et qu'il ne devait pas être publié sur les réseaux sociaux (page Facebook de l'opposition).

2026-02-000 : Compte-rendu de décision prise par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture de la décision suivante :

- **N°04/2025** : Bail de location garage attenant à l'habitation située 8 rue Jean Jaurès

2026-02-00 : Compte-rendu de décision prise par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture de la décision suivante :

- **N°05/2025** : Bail de location garage situé dans la partie habitation au 8 rue Jean Jaurès

2026-02-01 : Engagement du ¼ d'investissement

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à engager la somme de 266 452,64 € répartie de la façon suivante : 192 702,50 € au chapitre 21 et 73 750,14 € au chapitre 23, avant le vote du budget primitif 2026.

2026-02-02 : Renouvellement contrat de maintenance logiciel BIBLIBRE bibliothèque

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à renouveler le contrat de maintenance avec la société BIBLIBRE pour le logiciel de la bibliothèque municipale comprenant l'hébergement, le support et la maintenance pour le 1^{er} trimestre 2026 soit du 01 janvier au 31 mars 2026 pour un montant HT de 64,09 €. La bibliothèque de Belleville est en réseau avec la CAGV.

2026-02-03 : Facturation d'une bâche pour marabout au club Verdun Agglomération Handball

A l'unanimité des membres votants : Autoriser Madame le Maire à facturer la bâche au Club Verdun Agglomération Handball d'un montant de 816 € TTC.

2026-02-04 : Avis sur l'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale de l'Union Laitière de la Meuse à BRAS SUR MEUSE

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à émettre un avis favorable sur l'enquête publique qui se déroule du 27 janvier au 4 mars 2026 inclus suite à la demande d'autorisation environnementale de l'Union Laitière de la Meuse à BRAS SUR MEUSE relative aux augmentations de la cadence de traitement du lait par l'optimisation de l'outil de production et des prélèvements d'eau, au sein de ses installations situées sur le territoire de la commune de Bras sur Meuse

Questions diverses :

Patrick MARTIN

- Chemin du Fort : Est-ce que les trous seront rebouchés ?
 - o Réponse de Madame le Maire :
 - S'il y en a, ils le seront
 - o Michel REVEANI
 - Chemin interdit à tous véhicules sauf ayant droit

Patrick MARTIN

- As-tu des nouvelles du panneau ?
 - o Réponse de Madame le Maire :
 - Je n'ai pas encore de nouvelle ni de prix
- Il faudra passer un coup de gyrobroyeur pour l'inauguration du 11 avril

Patrick MARTIN

- A-t-on retrouvé l'identité du carnet retrouvé ?
 - o Michel REVEANI :
 - Pas ce nom à l'adresse indiquée

Informations diverses :

Marie-Paule SOUBRIER

- Demande les disponibilités des conseillers pour tenir le bureau de vote le 15 mars prochain
- Information pour les assesseurs : ne pas partir avant la fin de l'élection pour signer les PV

La séance a été levée à 20 h 25 mn.

Madame le Maire,
Marie-Paule SOUBRIER

Affiché le 12 FEV. 2026

